

**ARRÊTÉ N°388/2015 DU 10/02/2015**

**Portant abrogation de la délégation de signature consentie à Madame Florence BRIAND,  
Directrice de la Maison de la Nature et de l'Environnement**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL  
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'organigramme des services de la Collectivité Territoriale ;
- VU** la délibération n°77 du 30 mars 2012 portant élection de Monsieur Stéphane ARTANO Président du Conseil Territorial ;
- VU** la délibération n°79 du 30 mars 2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;

**CONSIDÉRANT** que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité, le Président du Conseil Territorial doit déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs ;

**CONSIDÉRANT** que pour des motifs d'organisation des services, Madame Florence BRIAND, directrice de la Maison de la Nature et de l'Environnement, sera désignée régisseur titulaire d'une régie de recettes et mandataire suppléant d'une régie d'avances et que les fonctions de régisseur et de mandataire sont incompatibles avec le fait de recevoir une délégation de signature de l'exécutif.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté n°841 du 03 juillet 2014 portant délégation de signature à Madame Florence BRIAND est abrogé.

**Article 2 :** Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmis au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques.

SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le ..1.1.FEV..2015.....

Le Président du Conseil Territorial,

Stéphane ARTANO

**Destinataires :**

Madame Vicky CORMIER, chef du pôle Aménagement Durable du Territoire, Patrimoine et Grands équipements  
Madame Florence BRIAND, Directrice de la Maison de la Nature et de l'Environnement  
Chefs de pôle CT  
Préfecture- Contrôle de la légalité  
Publication au Journal Officiel

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre  
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12